

Exercice Budgétaire : 2019

Fonction : 94 INDUSTRIE,ARTISANAT,COMMERCE ET AUTRES SERVICES

| Imputation | Autorisation d'engagement | Autorisation de programme | Phasage prévisionnel des paiements | |
|----------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------------------|----------------|
| 909/94/2745/94000013 | | 2 000 000,00 € | 2019 | 600 000,00 € |
| | | | 2020 | 1 400 000,00 € |

Thème : C04.02 Relation avec les entreprises

Objet : Aide à l'implantation - SAS Opale Tropical Concept

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 15 mars 2019, réuni le 28 mars 2019, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA 39252, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission Européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,

Vu le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) no 1081/2006 du Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1511-2,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n° 20170444 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 20170441 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 30 mars 2017 adoptant le cadre d'intervention régional « Aide à l'implantation »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la demande d'aide au développement de la SAS Opale Tropical Concept réceptionnée le 11 janvier 2019,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

CONSIDERANT:

La demande de l'entreprise SAS Opale Tropical Concept pour son projet d'implantation, induisant des investissements et la création d'emplois.

DECIDE

Par 117 « Pour », 5 « Contre », 40 « Abstention »

D'allouer, à la Société Opale Tropical Concept à Le Touquet Paris-Plage, un prêt de 2 000 000 € au taux de 3,0 %, remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise de remboursement du capital, sous réserve :

- du bouclage de financement.

Le coût total de l'opération est de 50 688 848,00 € HT, et la dépense subventionnable de 12 715 153 €.

L'équivalent subvention brut est de 564 201,64 €.

D'affecter une AP de 2 000 000 € sur le programme 94000013 (DAEn).

Cette aide est accordée sur la base du régime cadre exempté de notification n° SA 39252, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission Européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (151) : Madame Nathalie ACS, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Gérald DARMANIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Madame Sophie GRANATO-BRICOULT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI,

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2019.00635

Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Monsieur Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoît WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (19) : Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Milouda ALA donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA donne pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART donne pouvoir à Monsieur Simon JOMBART, Madame Frédérique LEBLANC donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD.

Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER.

Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Madame Hortense DE MEREUIL.

Madame Chantal LEMAIRE donne pouvoir à Monsieur Olivier DELBE, Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE.

N'ont pas participé au vote (8) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Gérald DARMANIN, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Sébastien HUYGHE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Brigitte MAUROY, Madame Rachida SAHRAOUI.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOPTE A LA MAJORITE

NOM DE L'OPERATION : Aide à l'implantation – SAS Opale Tropical Concept

Raison sociale : **SAS Opale Tropical Concept**

Adresse : Centre d'affaires du Touquet-Paris-Plage, Aéroport International 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE

Représentant légal : Monsieur Cédric GUERIN, Président

Date de réception de la demande : 11 janvier 2019

PRESENTATION DU PROJET :

Le projet de serre botanique et animalière Tropicalia a été développé par le Docteur Cédric Guérin depuis 2009. Il vise à implanter sur les Communes de Rang-du-Fliers et Verton (Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois) la plus grande serre tropicale jamais construite à ce jour (20 000 m² de surface intérieure sous un dôme de 35 m de hauteur).

Tropicalia ambitionne d'accueillir 500 000 visiteurs par an en visant sa zone de chalandise naturelle (2 h de transport autour du projet) et la région Hauts-de-France (7 millions d'habitants) avec des axes de communication et de développement marketing visant également le sud du Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas afin d'attirer les touristes étrangers de passage sur l'axe européen nord-sud représenté notamment par l'A16 (45 millions de touristes traversant cette zone annuellement).

Ce projet ne se limite pas à une activité touristique « classique » et à la réalisation d'un parc botanique et animalier, puisque Tropicalia abritera des activités de recherche de niveau universitaire dans le domaine botanique et zoologique. Cette dimension recherche et développement s'étend également dans le domaine énergétique avec le développement d'un système de production et de récupération de chaleur solaire thermique permettant à Tropicalia d'atteindre une quasi-autonomie pour ses besoins de chaleur et de refroidissement.

A ce titre, il convient de préciser qu'un accord de partenariat a été signé en 2018 avec Dalkia, groupe EDF afin d'atteindre les cibles de performances énergétiques définies. Tropicalia par rapport à un bâtiment de dimension comparable divisera ses besoins de chaleur par 2 et son besoin de refroidissement par 5, de surcroît son système de récupération de chaleur solaire thermique lui permettra à l'exception de périodes prolongées de températures négatives extrêmes, d'être autonome pour ses besoins de chauffage et de refroidissement, voire d'exporter la chaleur excédentaire auprès de réseaux de chaleur privés ou publics.

L'ouverture au public est programmée à l'automne 2021, la durée des travaux est estimée à 22 mois.

Le montant total des investissements est évalué à 51 millions d'euros.

Le projet prévoit la création d'un minimum de 35 emplois directs ainsi que d'une quarantaine d'emplois supplémentaires du fait de l'externalisation d'un certain nombre de services (sécurité, restauration, entretien,...), soit un total d'environ 80 emplois.

La Région est sollicitée au titre du dispositif "aide à l'implantation" pour un montant de 2 000 000 € en prêt sur 7 ans (taux de 3 %) intégrant un différé de remboursement de 2 ans.

A noter qu'une partie du financement de ce projet (environ 41 M€) sera réalisée à partir d'émissions obligataires et que l'engagement de la Région reste conditionné à la souscription de cet emprunt.

Le prêt sera décaissé en une seule fois dès que les conditions seront réunies (*bouclage du plan de financement*).

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – HT

| | DEPENSES | DEPENSES SUBVENTIONNABLES | RECETTES | |
|----------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Terrain | 3 782 000 € | | Région Hauts-de-France | 2 000 000 € |
| Immobilier | 31 928 165 € | | CA des deux Baies en Montreuillois | 500 000 € |
| Equipements intérieurs | 14 574 487 € | 12 335 987 € | FEDER / ADEME | 7 000 000 € |
| | | | Banques | 41 188 818 € |
| Informatique | 112 500 € | 112 500 € | | |
| Matériel sanitaire et médical | 25 000 € | 25 000 € | | |
| Matériel de transport | 33 333 € | 33 333 € | | |
| Mobilier | 75 000 € | 75 000 € | | |
| Maquette | 133 333 € | 133 333 € | | |
| TOTAL | 50 688 818 € | 12 715 153 € | TOTAL | 50 688 818 € |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

| | |
|---|---|
| Date prévisionnelle de début de l'opération : | Date prévisionnelle de fin de l'opération : |
| 30/06/2019 | 30/06/2026 |
| Si appel d'offres, date de résultats : | |